

Mesures proposées par la Ville de Paris
dans le cadre de la stratégie de dé-confinement lié à la pandémie de COVID-19

Version du mardi 5 mai 2020

Contexte

Pour lutter contre la pandémie de COVID-19, le confinement général des français a été décrété le 17 mars 2020. Le dé-confinement progressif doit débuter le 11 mai 2020. La Maire de Paris, après concertation avec les Maires d'arrondissements et l'ensemble des groupes politiques, s'est prononcée en faveur de différentes mesures détaillées ci-dessous.

1- Se protéger soi et les autres

D'ici à la découverte d'un vaccin et de traitements efficaces, le meilleur rempart contre le virus reste le respect des mesures de distanciation physique et des gestes barrières indiqué par les autorités sanitaires.

Fourniture de masques à la population

La Ville de Paris a commandé à des entreprises **2,5 millions de masques en tissu lavables et réutilisables 10 à 20 fois**, répondant aux normes fixées par les autorités sanitaires (budget global de 5M€/prix de revient 3€ pièce). Actuellement en cours de fabrication majoritairement à Paris, ils seront fournis **gratuitement** aux Parisiennes et Parisiens. Les pharmacies vont assurer la distribution des lots à partir du 11 mai.

Un premier lot de 500.000 masques jetables sera aussi livré la semaine du 11 mai, et distribués en priorité aux personnes âgées de plus de 70 ans, à celles atteintes de maladies chroniques et aux femmes enceintes, par les mairies d'arrondissement. L'objectif est d'équiper tous les Parisiens d'ici à début juin.

Mise à disposition du gel hydro-alcoolique

Des distributeurs de gel hydro-alcoolique et de savon seront installés dans les **équipements publics et sur l'espace public**, en lien avec les opérateurs de transport et les commerces. Une attention particulière sera mise afin de soutenir la production locale.

Réalisation de tests de dépistage

Les campagnes de dépistage, qui ont notamment concerné en priorité les résidents et personnels des EHPAD de la Ville, vont être étendues aux **agents municipaux. Tous les agents de la Ville souhaitant en bénéficier pourront en faire la demande dès le 5 mai**. La priorité sera donnée aux agents présentant des symptômes ainsi qu'au personnel des crèches et écoles et aux agents qui travaillent sur l'espace public et en contact avec le public.

Des tests virologiques (PCR) ont été commandés à cet effet. Plusieurs lieux sont ouverts, comme l'Hôtel-Dieu où jusqu'à 400 personnes sont déjà dépistées chaque jour, ou l'hôpital Rothschild (19e), où un "drive" a été mis en place. La Ville a également précommandé 150 000 tests sérologiques, en attente d'homologation. Enfin, une **cartographie de Paris** est actuellement dressée par l'AP-HP, avec l'aide de la Ville, afin d'être en mesure de dépister massivement pour éviter la réapparition de clusters s'il apparaissait que certains quartiers étaient davantage touchés par l'épidémie.

Proposer un hébergement individuel des malades

En partenariat avec une coalition d'acteurs (AP-HP, professionnels de santé, acteurs de la médecine de ville, le groupe Accor) une opération appelée « **Covisan** » a été lancée afin de mettre à disposition des chambres d'hôtel à **proximité des hôpitaux** pour les personnes testées positives au Covid-19. Elles pourront **disposer d'une chambre pendant deux semaines et d'un suivi médical adapté** afin d'éviter les sur-contaminations familiales ou de voisinage.

2- Adapter le fonctionnement de la Ville

Réouverture des établissements scolaires

Après la pré-rentree des personnels le 11 mai, les enfants dont les familles le souhaiteront seront accueillis à partir du 14 mai dans leur école de secteur, selon des conditions de nombre et dans la limite de la capacité d'accueil fixée par établissement pour faire respecter l'ensemble des règles préconisées par le protocole sanitaire.

Trois publics scolaires seront prioritairement accueillis pour donner au dé-confinement progressif son plein sens social, pédagogique et économique.

- Seront ainsi accueillis à temps plein les enfants dont les parents exercent **une profession indispensable à la lutte contre le COVID 19, à la gestion de la crise, ou en lien avec la reprise de l'activité liée à la sortie de confinement**, notamment les soignants, pompiers, policiers, travailleurs sociaux, professeurs et personnels municipaux, personnels de la RATP et de la SNCF.
- Priorité sera également donnée aux élèves de Paris fréquentant les classes de **Grande section de maternelle, de CP et de CM2**.
- Au même titre, il sera proposé de recevoir les **élèves issus de familles répondant à des situations prioritaires de fragilité ou de vulnérabilité sociale et scolaire** : enfants en situation de handicap, enfants pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance, enfants qui ne peuvent pas suivre leurs cours à la maison et en risque de décrochage scolaire, avec une attention particulière aux écoles situées en éducation prioritaire.

Ces enfants seront accueillis au sein de groupes, dans l'élémentaire, toujours inférieurs à 15 élèves, le plus souvent limités à 10-12 pour les écoles élémentaires, et inférieurs à 10 enfants pour les écoles maternelles. Il est estimé que **15% des enfants** pourront ainsi être accueillis.

La **mobilisation des services est totale** pour assurer le nettoyage des écoles parisiennes, équiper chaque établissement d'un kit comprenant du gel hydro-alcoolique, des masques fournis par l'Éducation Nationale et la Ville de Paris et réorganiser les salles de classes avec du marquage au sol pour faciliter le respect de la distanciation physique.

La Ville de Paris organisera de son côté le **dépistage de ses agents fréquentant les établissements scolaires**. Pour aller plus loin, les abords de l'école feront également l'objet d'une attention particulière à travers la **piétonisation de certains espaces aux horaires d'arrivée des enfants** ou des aménagements spécifiques pour éviter les afflux devant les établissements.

Concernant les crèches, 230 pourront être ré-ouvertes, offrant ainsi 4500 places, pour finalement accueillir 20 à 25% des enfants.

Déplacements

La Ville de Paris **demande que le port du masque soit obligatoire dans les transports** et que du **gel hydro-alcoolique** soit disponible dans les **stations de métro**. Elle veillera à ce qu'il en soit de même aux arrêts d'autobus et de tramway ainsi que dans les stations Velib'.

Afin d'éviter un retour à l'usage de la voiture, dont les émissions aggraveraient la crise sanitaire, et de limiter le plus possible le nombre d'usagers du métro, la Ville de Paris réfléchit au **développement de pistes cyclables, notamment le long des lignes de métro 1, 4, et 13**, en concertation avec l'État et la région. Un maillage plus large encore est actuellement à l'étude pour relier les axes parisiens aux aménagements cyclables que les villes voisines sont en train de mettre en place.

À partir du 11 mai, 50 km de Paris seront progressivement dédiés aux vélos. Outre la rue de Rivoli, cela concernera aussi l'avenue du Général Leclerc, le boulevard Saint-Michel, le tunnel de l'Etoile et la Porte Maillot. Ils s'ajoutent aux 1040 km de pistes cyclables qui existent déjà dans la capitale. De **nouveaux parkings relais reliés au réseau cyclable** seront également ouverts dans des parkings et dans les parcs de stationnement, soit 2000 places réparties sur 30 sites différents aux portes de Paris, gratuites pour les titulaires du pass Navigo.

Une trentaine de nouvelles rues seront aussi piétonnisées, notamment autour des écoles, pour permettre d'éviter les regroupements, ainsi que les abords des gares, notamment autour de la gare Montparnasse pour commencer, et les gros pôles comme les Halles pour éviter les engorgements.

Enfin, la Maire de Paris souhaite que **les parcs et jardins (actuellement fermés), ainsi que les bois, ré-ouverts à partir du 11 mai, puissent être des lieux de promenade et de respiration**. Une proposition est faite pour que les parcs et jardins rouvrent, avec un système de comptage, de manière progressive. Dans un premier temps, les aires de jeux resteraient fermées.

Alors que l'été approche avec son lot de festivités traditionnelles, **l'opération Paris Plage sera maintenue**, mais "dans une forme allégée".

3- Accompagner les plus vulnérables

L'action spécifique de la Ville à destination des plus vulnérables a été renforcée (personnes âgées isolées ou fragiles, familles à faibles revenus, personnes en situation de handicap, étudiants et locataires du parc social parisien). *(Pour le détail précis de ces mesures voir le document "Mesures prises par la Ville de Paris dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19", p. 4 et 5).*

4- Soutenir la société parisienne et les forces vives de notre ville

Soutien aux PME, aux commerces, aux artisans

Dès le 12 mars, avant même le confinement, la Ville de Paris a débloqué un fonds d'aides de 100 millions d'euros. Lors du Conseil de Paris du 18 mai, devrait être décidé que la plupart de ces aides soient prolongées jusqu'en septembre. La moitié de ce fonds est destinée à soutenir les acteurs les plus fragilisés. Pour eux, ce sera « **Zéro euro de loyers** » commerciaux. Devrait aussi être mis en place un dispositif « **Zéro taxe** », notamment pour les bars et les restaurants qui se verront exonérés des droits de voirie, des taxes sur les étalages ou les terrasses, soit une aide équivalent à plus de 10 M€. Les marchands ambulants seront également exonérés de redevances (6M€) tout comme les 13000 taxis (750.000 €).

La redevance spéciale pour les déchets non ménagers (5M€) sera également supprimée.

Afin de soutenir les acteurs économiques parisiens, la Ville a créé un **annuaire de près de 900 commerçants** qui proposent des **livraisons à domicile** (carte disponible sur paris.fr). Un système de commande et de livraison à domicile ou de retrait à l'entrée des **9 marchés couverts de paniers alimentaires** a aussi été mis en place. Les **marchés en plein-air seront ré-ouverts à partir du 12 mai**, en respectant les distanciations sociales.

5- Soutenir le secteur culturel

Dans le domaine de la culture, **un plan en 4 étapes est annoncé pour la réouverture progressive des lieux culturels parisiens :**

- Mise en conformité sanitaire des théâtres, musées et « grands lieux culturels » parisiens à partir du 11 mai ;
- réouverture partielle des musées parisiens « en privilégiant certaines de leurs salles et certaines de leurs collections pour qu'on ne dépasse jamais l'objectif de groupes successifs de 10 personnes dans l'espace public » à la mi-juin ;
- réouverture progressive de certains parcs et jardins « arrondissement par arrondissement, où l'on pourrait faire de la musique, du théâtre, des lectures » en juillet ;
- préparation de l'événement « Mois d'Août de la culture » composé de « concerts, de danse, de cinéma, d'installations et de spectacles, dans les parcs, jardins et sur de petites places à Paris ».

La maire de Paris, présentera la **création d'un fonds de soutien** le 18/05/2020 au Conseil de Paris, **doté de 15 M€**, auquel les établissements culturels municipaux pourront accéder selon leurs besoins.

6- Promouvoir l'engagement citoyen et démocratique

A la suite des nombreux élans de solidarité qui ont émergé depuis le début de la crise sanitaire, une réflexion est en cours afin d'encourager tous ceux qui le souhaitent à **devenir volontaires de Paris** et les accompagner dans cette démarche en termes de **formation**. Un ambitieux programme de **recrutement de services civiques** sera également mis en œuvre afin de donner une place prépondérante à la **jeunesse parisienne**.

Une **assemblée citoyenne** viendra également renforcer la démocratie participative pour associer davantage les Parisiennes et les Parisiens à la prise des décisions qui les concernent. Cette démarche s'inscrit dans la ligne du conseil municipal citoyen.

Liens et contacts

Sur paris.fr, retrouvez [les pages d'actualités dédiées à la pandémie](#) et contactez la Délégation Générale aux Relations Internationales de la ville de Paris [par mail](#)